

Monsieur

2800 Delémont

Delémont, le 10 août 2011 / DR/lS

Concerne : Respect du secret médical – Convention nationale H+ - santésuisse

Monsieur

Votre courrier du 1^{er} août dernier expédié à M. Marc Chappuis, président du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Nous vous informons par la présente que, lors de la procédure de consultation menée par H+ auprès de ses membres, l'Hôpital du Jura a refusé la convention nationale du 5 juillet 2011 signée entre H+ et santésuisse.

Les motifs qui nous ont amenés à prendre cette décision portent sur les points suivants :

- a) Transmission systématique des données médicales (diagnostics et traitements codés) sur les factures ;
- b) Le monitoring du Case-Mix-Index (CMI) et le mécanisme de correction ne sont pas acceptés. Les modalités d'applications doivent être modifiées car, pour l'instant, elles ne profitent qu'aux assureurs.



En refusant cette convention, l'Hôpital du Jura est conscient qu'un certain nombre de problèmes d'ordre administratifs devront encore être réglés d'ici la mise en application de la structure tarifaire SwissDRG au 1^{er} janvier 2012. Il n'est cependant pas question que les hôpitaux cèdent aux pressions des assureurs-maladie.

Nous vous présentons, Monsieur [REDACTED], nos salutations les meilleures.



Daniel Rüegg
Directeur



Germain Brossard
Chef du Département Finances
& Services

Copie à :
M. Marc Chappuis,
président du Conseil d'administration